FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
28-30 mars 2012
Asunción, Paraguay

Résolution PC/11/2012/2

Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ du Mozambique

Où :

1. Le Mozambique a soumis une Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ (R-PP) à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) en mars 2012, proposition qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), par un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP) du FCPF et par la Banque mondiale ;

2. À sa onzième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et

3. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par le Mozambique ainsi que la grande qualité de la R-PP.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'attribuer un financement au Mozambique pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+.

2. À cet effet, demande :

    i. Au Mozambique de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT, qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution ;

    ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP une fois qu'elle est en ligne ;

    iii. À la Banque mondiale, en qualité d'Administrateur fiduciaire du Fonds de Préparation (Administrateur) de finaliser son devoir de diligence en particulier concernant les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec le Mozambique, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,6 millions USD, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;

    iv. Au Mozambique d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP du FCPF lors de cette réunion et

v. Au Mozambique de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention.

Annexe

Rapport récapitulatif rédigé par la FMT

Le CP a pris note du caractère positif à ce jour du processus de formulation de la R-PP et du fait que la R-PP offre une bonne occasion à d'autres pays REDD de tirer des leçons de l'expérience du Mozambique.

Principales questions

Les principales questions devant être abordées par le Mozambique avant de signer un Accord de subvention pour la préparation avec l'Administrateur du Fonds de préparation sont les suivantes :

1. Informations sur la planification par le Mozambique de l'élaboration d'un système de suivi et de notification des cobénéfices de la REDD+ et allocation d'un financement adéquat ;

2. Informations sur le statut foncier actuel des communautés locales, sur les droits d'utilisation des terres et sur les processus nationaux d'attribution des droits d'utilisation des terres aux différents utilisateurs et indication sur la manière dont le Mozambique prendra en compte les aspects fonciers dans le cadre du processus de préparation ;

3. Poursuite des discussions avec la Tanzanie et d'autres pays voisins, selon le cas, concernant la collaboration en matière de lutte contre le commerce transfrontalier de produits forestiers illicites et identification d'options possibles d'amélioration de l'application des lois et de la gouvernance aux niveaux national et régional afin de réduire les risques de fuite lors des actions de REDD+ ;

4. Clarification sur les projets pilotes prévus dans le cadre du processus de préparation à la REDD+ et sur leur financement.